

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-les-Annonay

Séance du 27 novembre 2013

L'an deux mille treize et le 27 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents : Georgette AUBERT, Frédéric BRETTE, Aimé CHENEVIER, Ginette CROZE, Myriam FANGET, Geneviève FAVERJON, Marc GIRARD, Florence GRENIER, Eric LACHKAR, Jean-Yves MONNET, Françoise MUNIER, Dominique ORIOL, Alain RALLET.

Absents excusés : Max DESSUS (pouvoir à Céline BONNET)
Pascale GAUCHER (pouvoir à Geneviève FAVERJON)
Jérôme VINCENT (pouvoir à Frédéric BRETTE)
Norbert VIVIER (pouvoir à Jean-Yves MONNET)

I – Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2013

II – Création de poste pour un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/02/2013.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la mutation du responsable du service technique, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à créer à compter du 01/02/2014 un poste de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires,

III – Demande émanant de l'Office Public « Vivarais Habitat » pour accord du Conseil Municipal en vue de la vente de 2 logements HLM sur la commune de Boulieu-lès-Annonay.

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de l'Office Public « Vivarais Habitat » concernant la vente de 2 logements HLM de types V sur la commune de Boulieu-lès-Annonay. Celui-ci sollicite l'accord de la municipalité sur le principe de la vente.

Madame le Maire précise que le conseil d'administration de Vivarais Habitat a délibéré favorablement sur le principe de la vente des 2 logements individuels. Pour respecter l'esprit de la loi et permettre aux locataires de s'inscrire dans un parcours résidentiel, l'acquisition sera proposée aux locataires en place dans le parc de Vivarais Habitat mis en vente.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette vente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable en vue de la vente décrite sous réserve de mise en conformité des réseaux d'assainissement.

IV – Demande de subvention exceptionnelle par la Société Musicale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle émanant de la Société Musicale afin de palier une dépense imprévue. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à la Société Musicale.

V – Ouverture de crédit 2014 en section d'investissement afin d'engager, de liquider, et mandater des dépenses d'investissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant global autorisé représente 213 047 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, et répartir ces crédits comme suit :

- chapitre 21.....	113 047 €
- chapitre 23.....	100 000 €

VI – Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Boulieu-lès-Annonay entre le préfet du département de l'Ardèche et Madame le Maire de la commune de Boulieu-les-Annonay.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales. A cet effet une convention s'impose entre le préfet du département de l'Ardèche qui agit au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisée des infractions et Madame le Maire de la commune de Boulieu-lès-Annonay. La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Boulieu-lès-Annonay.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

VII – Questions diverses

1° Demande d'autorisation de création d'ouverture dans un immeuble situé « 24 rue Sur la Ville » à Boulieu-lès-Annonay.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire d'immeuble situé 24 rue sur la Ville, demande la création d'ouverture donnant sur un parking (propriété de la commune). Après discussion, le Conseil a décidé de rejeter la demande telle qu'elle était présentée. Le Conseil émet la possibilité d'accorder les ouvertures si elles ne concernent que les premier et deuxième étages.

2° Convention de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte de textiles sur la commune de Boulieu-lès-Annonay et le Relais France Relais.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat va être signée entre le Relais France et la commune de Boulieu-lès-Annonay. Le Relais France implantera à titre gracieux des conteneurs de collecte de dons de vêtements, de chaussures, de linge de maison et accessoires aux emplacements mis à disposition gratuitement. Il assurera l'exploitation et l'entretien des conteneurs. Pour la commune de Boulieu, un conteneur sera installé sur la Place du Vercors.

3° Madame le Maire présentera ses vœux à la population le vendredi 10 janvier 2014 à 19 h 15, salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Prochain Conseil Municipal Mercredi 22 janvier 2014